

IV. QUELLE PERCEPTION ET MESURE DE L'UTILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE DES ACTIVITES ?

L'un des objectifs des entretiens réalisés auprès des employeurs était de mettre en évidence l'impact des activités développées en terme social et environnemental au travers de leur perception (ce qu'ils en pensent) et au travers de leur pratique d'évaluation. En effet, la démonstration de l'utilité de ces activités innovantes est fondamentale pour assurer les conditions de leur pérennité.

1. La perception qu'ont les structures de l'utilité de leurs activités

DES ÉLÉMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Toutes les structures sont convaincues de l'utilité sociale et environnementale de leurs activités.

Pour la majorité d'entre elles, les activités développées s'inscrivent dans des missions de service public.

Quasiment tous les employeurs déclarent que l'activité est en adéquation avec les besoins identifiés.

Ils pensent dans l'ensemble que leur activité est bien repérée par la population, et que lorsqu'il existe, le service rendu est bien identifié par les destinataires.

Il leur semble que les destinataires de l'activité ont été préalablement plutôt bien repérés.

Sur les 25 structures rencontrées, 11 estiment que les destinataires ont augmenté en nombre. Seules deux d'entre elles ont le sentiment que les destinataires se sont diversifiés.

La satisfaction des destinataires est appréhendée par le « bouche-à-oreille » pour 13 structures, et par l'augmentation de la fréquentation des sites pour huit structures (sans pour autant que cette fréquentation soit mesurée).

Seules trois structures (deux associations et un syndicat) quantifient le nombre d'usagers du service rendu et mesurent leur évolution dans le temps. Parmi elles une seule mesure la satisfaction de ces destinataires.

CARACTÉRISATION PAR LES STRUCTURES DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE CES ACTIVITÉS

Il a été demandé à chaque employeur d'identifier la plus value des activités mises en œuvre et notamment leur impact environnemental, tout en qualifiant le niveau de cet impact (important ou faible).

Nous avons retenu pour l'analyse les réponses qui nous semblaient les plus significatives, c'est-à-dire, celles concernant les impacts qualifiés d'importants. En effet, ce qui est mis en avant par les employeurs est davantage assimilable à un sentiment plutôt qu'à une réalité vérifiée.

Les réponses concernant les impacts qualifiés d'importants les plus fréquemment cités sont :

- **L'amélioration du paysage et du cadre de vie**
Cet impact a été cité 10 fois, majoritairement par des collectivités territoriales.

- **L'amélioration de la qualité des milieux**
Huit structures dont la moitié sont des associations considèrent que leur activité a un impact important en terme d'amélioration de la qualité des milieux.
- **L'amélioration des compétences environnementales des structures**
Le développement de l'activité a entraîné pour six structures dont trois collectivités territoriales, une amélioration conséquente des compétences internes en environnement.
- **L'amélioration de l'image**
Pour six collectivités territoriales, l'activité a favorisé l'amélioration de l'image de la collectivité.
- **Développement de l'écocitoyenneté du public**
L'activité participe au développement de l'écocitoyenneté pour cinq structures qui sont toutes des collectivités territoriales.

LES IMPACTS PERÇUS SONT-ILS EN COHÉRENCE AVEC LA NATURE DES SERVICES DÉVELOPPÉS ?

Les déclarations des employeurs ont été analysées à la lumière des finalités des activités développées : gestion écologique de l'espace et développement de l'écocitoyenneté.

► L'amélioration de la qualité des milieux

Pour cet impact, nous avons souhaité observer dans quelle mesure les structures qui pensent améliorer la qualité des milieux ont mis en place une gestion écologique de leurs espaces plutôt qu'une gestion de type classique.

MODE DE GESTION DE L'ESPACE	PERCEPTION PAR LA STRUCTURE D'UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES MILIEUX			
	NON	PEU	BEAUCOUP	Total
GESTION CLASSIQUE	8 6 collectivités 1 association 1 intercommunalité	5 3 collectivités 1 association 1 intercommunalité		13
GESTION DE TYPE ECOLOGIQUE		4 3 collectivités 1 intercommunalité	8 4 collectivités 4 associations	12
Total	8	9	8	25 structures

Ce tableau nous indique le nombre et le type de structures qui considèrent que leur activité améliore la qualité des milieux, réparties en fonction du mode de gestion de l'espace mis en œuvre.

Ces résultats mettent en évidence que toutes les structures ayant déclaré que cet impact était important (en l'occurrence huit structures) ont mis en place une gestion écologique de leurs espaces. Les déclarations des structures sont donc cohérentes dans la mesure où le mode de gestion de l'espace influe sur la qualité des milieux.

Pour sept de ces structures, un croisement complémentaire a permis de montrer que le personnel d'encadrement a des compétences techniques soit dans l'environnement soit en gestion écologique.

Il s'avère plus délicat d'analyser les réponses des structures déclarant avoir un impact faible en terme d'amélioration de la qualité des milieux. En effet, la répartition est sensiblement équivalente entre structures utilisant un mode de gestion classique ou écologique.

Par ailleurs, cinq structures estiment améliorer la qualité des milieux tout en étant positionnées sur des activités de type traditionnel. Ces déclarations semblent d'autant plus discutables que pour trois de ces structures, les emplois créés correspondent à des emplois d'ouvriers espaces verts.

► L'amélioration des compétences environnementales de la structure

Pour vérifier l'impact de l'activité en terme d'amélioration des compétences en environnement des structures, un croisement a été réalisé pour mettre en évidence l'influence de l'évolution du mode de gestion sur les compétences internes.

EVOLUTION VERS UNE GESTION ÉCOLO- GIQUE	PERCEPTION PAR LA STRUCTURE D'UNE AMÉLIORATION DES COMPÉTENCES ENVI- RONNEMENTALES			Total
	NON	PEU	BEAUCOUP	
PAS DE GESTION ÉCOLOGIQUE	7 5 collectivités 2 intercommunalités	2 2 collectivités	1 collectivité	10
MISE EN PLACE D'UNE GESTION ÉCOLOGIQUE		3 2 collectivités 1 association	2 collectivités	5
ABANDON DE LA GESTION ÉCOLO- GIQUE	2 1 collectivité 1 intercommunalité			2
RENFORCEMENT DE LA GESTION ÉCOLOGIQUE	2 associations	3 1 collectivité 1 intercommunalité 1 association	3 2 intercommuni- alités 1 association	8
Total	11	8	6	25 structu- res

Sur les six structures ayant déclaré avoir amélioré de façon importante les compétences environnementales en interne suite au développement de l'activité, une seule n'a pas mis en place une gestion écologique de ses espaces.

En ajoutant à ces résultats les déclarations des structures qui considèrent avoir amélioré faiblement leurs compétences, on observe que plus de la moitié des structures (14 sur 25) estiment agir sur leurs compétences en environnement.

La perception des structures semble cohérente (à trois exceptions près), puisqu'elles ont toutes évolué vers une gestion écologique ou renforcé celle-ci. Cette évolution s'est accompagnée du développement des compétences internes par le recrutement ou la formation.

► Développement de l'écocitoyenneté

Il s'agit d'observer dans quelle mesure les structures qui pensent améliorer l'écocitoyenneté du public, ont développé une activité dont la finalité est l'éducation à l'environnement.

FINALITÉ DE L'ACTIVITÉ : ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT	PERCEPTION PAR LA STRUCTURE D'UNE AMÉLIORATION DE L'ÉCOCITOYENNETÉ			
	NON	PEU	BEAUCOUP	Total
OUI	1 collectivité	4 3 collectivités 1 association	3 2 collectivités 1 association	8
NON	11 6 collectivités 3 associations 2 intercommunalités	4 2 collectivités 1 association 1 intercommunalité	2 collectivités	17
Total	12	8	5	25 structures

Parmi les cinq structures qui déclarent avoir un impact important en terme d'amélioration de l'écocitoyenneté, seules trois mettent en œuvre des actions spécifiques en lien avec l'éducation à l'environnement ; c'est une des finalités de leur activité.

Pour les deux autres, l'amélioration de l'écocitoyenneté est liée à l'activité d'entretien des espaces qui induit des effets sur le comportement des usagers des sites (ils sont plus respectueux de leur environnement). Cette observation ne s'applique cependant pas aux quatre autres structures qui pensent améliorer faiblement l'écocitoyenneté de la population.

2. La mesure des impacts

Cette partie a pour objectif d'identifier les pratiques des structures en termes de mesure et de suivi des impacts de leurs activités, c'est-à-dire en terme d'évaluation.

LA DÉFINITION D'INDICATEURS ET D'OUTILS DE MESURE

Les observations qui suivent ont été établies à partir de l'analyse des réponses aux questions suivantes : Quels indicateurs avez-vous identifié pour suivre cet impact ? Quels outils de mesure utilisez-vous ?

13 structures sur 25 rencontrées (dont huit collectivités territoriales et quatre associations) ont défini des indicateurs ; 10 d'entre elles utilisent des outils de mesure. Quatre autres structures utilisent des outils de mesure sans avoir défini d'indicateurs préalablement.

Les indicateurs les plus souvent cités sont :

- L'indice de satisfaction (9 fois)
- Les listes d'espèces (5 fois)
- Le nombre de bénéficiaires (5 fois) : il est intéressant de comparer ce résultat au nombre de structures qui déclarent quantifier le nombre d'usagers du service rendu qui sont au nombre de trois.

Les outils de mesure les plus souvent cités sont :

- Les mains courantes (9 fois) : elles sont tenues à jour mais rarement exploitées
- Les inventaires (5 fois)

L'EXISTENCE DE LA PRATIQUE D'ÉVALUATION EST LIÉE À LA NATURE DU SERVICE RENDU

Un premier croisement nous permet de constater que ce sont majoritairement les structures intervenant dans la gestion écologique des espaces qui ont mis en place une démarche d'évaluation.

MODE DE GESTION DE L'ESPACE	Existence d'outils de mesure		
	NON	OUI	Total
GESTION CLASSIQUE	9 5 collectivités 3 intercommunalités 1 association	4 collectivités	13
GESTION DE TYPE ECOLOGIQUE	2 1 collectivité 1 intercommunalité	10 4 collectivités 2 intercommunalités 4 associations	12
Total	11	14	25 structures

Sur les 14 structures ayant établi des outils de mesure, on constate que 10 d'entre elles gèrent de façon écologique leurs espaces. Comme le montre ce tableau, le suivi de l'impact n'est cependant pas l'exclusivité des structures qui mettent en oeuvre une gestion écologique.

Pour compléter ce résultat nous avons vérifié que les structures ayant déclaré améliorer la qualité des milieux ont toutes mis en place des outils de mesure de l'impact.

Le tableau ci-dessous nous présente donc une répartition des structures sur la base d'un croisement entre l'existence ou non d'outils de mesure et les déclarations d'amélioration de la qualité des milieux.

EXISTENCE D'OUTILS DE MESURE	PERCEPTION PAR LA STRUCTURE D'UNE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES MILIEUX			
	NON	PEU	BEAUCOUP	Total
OUI	3 collectivités	4 4 collectivités	7 3 collectivités 4 associations	14
NON	5 3 collectivités 1 association 1 intercommunalité	5 2 collectivités 1 association 2 intercommunalités	1 collectivité	11
Total	8	9	8	25 structures

Les huit structures ayant déclaré améliorer de façon conséquente la qualité des milieux ont toutes mis en place des outils de mesure à l'exception d'une qui déclare cependant avoir défini des indicateurs.

Les outils de mesure utilisés par ces structures sont les suivants :

- Réalisation d'inventaires d'espèces,
- Réalisation de campagnes de mesure,
- Réalisation de mains courantes.

L'utilisation de ces outils est en cohérence avec l'activité développée.

Nous constatons également que six structures déclarent améliorer la qualité des milieux sans pour autant avoir mis en place une mesure de cet impact.

Le partenariat peut également constituer un facteur décisif pour l'évaluation. Cependant, aucun lien systématique n'a été mis en évidence entre le fait que les structures aient établi des partenariats techniques et scientifiques et qu'en parallèle, elles aient défini des outils de mesure.

3. L'évaluation : une démarche à développer

Il ressort de notre analyse des entretiens réalisés auprès des 25 structures que plus de la moitié d'entre elles n'ont pas mis en place les moyens nécessaires pour évaluer et suivre l'impact environnemental et social de leurs activités.

Par ailleurs, les résultats ont mis en évidence que l'utilisation d'outils de mesure est étroitement liée au développement d'une gestion écologique des espaces. Dans les structures concernées, ces pratiques restent encore à approfondir et à généraliser.

Nous avons pu constater également que sur les 19 structures qui déclarent vouloir pérenniser leur activité, huit d'entre elles ne sont pas en mesure d'apporter des éléments permettant de mettre en avant l'utilité environnementale et sociale de ces activités. Aucun indicateur, ni outil n'a été défini.

Les structures souhaitant se lancer dans une démarche d'évaluation sont peu nombreuses. Huit ont déclaré vouloir poursuivre leur démarche et une seule pour l'instant a déclaré vouloir mettre en place une évaluation de ses activités. Il est donc important que les pratiques en la matière évoluent.

Cependant, le fait que les employeurs reconnaissent l'utilité des activités créées, même si elle n'est pas mesurée, constitue une première étape dans la construction d'un argumentaire pour pérenniser ces activités.